

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2024-03-06 - 08

Date de la séance : 06/03/2024

Date de la convocation : 27/02/2024

Envoyé en préfecture le 16/03/2024

Reçu en préfecture le 16/03/2024

Publié le 16/03/2024

S²LO

Auteur : Martial SIMONDANT, Maire
ID : 038-213800154-20240306-D20240306_08-DE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Contre : 0 Pour : 17 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, DURAND Grégory, FAURY Fabrice, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, CROUZET Rémy, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, PIGNARD Laurence, PIOLAT Laetitia, SAUNIER Isabelle

Absents avec pouvoir : LECOMTE LEMOINE Brigitte donne pouvoir à METRAL Evelyne
GREA Pascale donne pouvoir à DURAND Gregory
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à PIOLAT Laëtitia
ROUSSILLON Julien donne pouvoir à SIMONDANT Martial

Excusés : JACQUENOT Stéphane, GUILLAUD Baptiste

CHOIX DU PRESTATAIRE – CONTROLE D'ACCES

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en place de contrôles d'accès sur certains bâtiments communaux (écoles, gymnase, restaurant scolaire, mairie et salle d'animation).

Les travaux sont prévus entre le 1^{er} juin 2024 et le 15 juillet 2024.

Une consultation a donc été lancée le 15 janvier 2024 avec une date limite de remise des offres fixées au 23 février 2024.

4 entreprises ont été consultées.

1 entreprise a rendu 2 variantes avec des devis allant de 12 339.60 € HT à 14 394.00 € HT.

Après analyse de ces propositions, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise	Commune	Montant HT
FOUSSIER	SEYNOD	12 339.60 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise FOUSSIER pour un montant total HT de 12 339.60 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
M. LAMOURY



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Lamoury', written in a cursive style.